PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON
COMMUNE

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

LA TOUR DE SALVAGNY

REGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial









GRANDLYON
la métropole

Agence d'**Urba**nisme
aire métropolitaine **Lyon**naise

Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales ;*
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement ;*
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles.*

SOMMAIRE

PIP A1 - Faubourg de la rue de Paris..... p. 4

PIP A2 - Rue de Lyon..... p. 8

PIP A3 - Bourg historique..... p. 10

PIP B1 - Rue des Bergeronnes..... p. 14

A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Faubourg de la rue de Paris

Identification

Localisation : rue de Paris

Typologie : Tissu compact de faubourg

Valeur : urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe de part et d'autre de la rue de Paris. L'histoire de la commune est intimement liée à sa vocation de lieu de passage, permettant de relier Lyon à Paris par le Bourbonnais. - La Tour de Salvagny se développe donc autour de cet axe de communication structurant et également autour du vieux-bourg situé à l'écart des grands axes.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Eléments Bâtis Patrimoniaux (EBP), repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble urbain est assez dense. Très cohérent, il se termine à l'est sur un espace public très ouvert, ce qui crée une respiration et une rupture avec l'ensemble patrimonial de la rue de Lyon qui possède des caractéristiques distinctes. La partie ouest de la séquence est plus distendue, avec des propriétés végétalisées marquant la transition vers le bourg.

- Les bâtiments s'implantent de part et d'autre de la voie, avec un alignement fort sur rue. Les constructions sont implantées à l'alignement de façon continue au sud, et semi-continue au nord. Une séquence se démarque au niveau des n°32 à 36 avec une série de 4 maisons implantées perpendiculairement à la voie de façon semi-continue. Les pignons rythment le paysage urbain.

- L'ensemble possède une morphologie caractéristique de faubourg, avec un parcellaire en lanière qui conditionne l'étroitesse des façades et un développement dans l'épaisseur du tissu. Les maisons de ville se développent sur deux à trois niveaux en moyenne avec un épannelage variant d'un niveau et constituant une caractéristique du paysage. La ligne de faitage des toitures est principalement parallèle à la voie.

- Constitué principalement de maisons de ville, le faubourg se caractérise par des façades de facture modeste, avec une modénature atténuée (au n°24 une maison présente toutefois quelques détails remarquables : chainage d'angle, feston de toiture, chambranle mouluré, entablement…). Les façades sont animées par les volets à double battants. L'usage des cours, porches et portail (avec linteau bois et jambage en pierre) est caractéristique de cette typologie de tissu.

- De nombreuses façades sont en pierre et enduites. Seuls les encadrements de baies permettent d'apercevoir la pierre.

- La rue possède un caractère minéral cependant les arrières de parcelles sont végétalisés, surtout dans la partie sud, constituant un cœur d'ilot vert.

- Des opérations contemporaines sont venues renouveler le centre historique, en s'inscrivant dans les caractéristiques







A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Faubourg de la rue de Paris

Caractéristiques à retenir

générales du tissu faubourien (gabarit, vocabulaire du porche et de l'inscription dans l'épaisseur…).

- Cet ensemble patrimonial marque l'entrée ouest du centre de la Tour de Salvagny.

- A noter la présence d'un ancien relais de poste du XVIIIe siècle au n°25. Il était le premier au départ de Lyon et permettait le service des dépêches, des bagages et personnes (restauration et hébergement). Une porte cochère avec linteau à génoise au n°4 de la route de Paris possède également un caractère intéressant

A1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Faubourg de la rue de Paris

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. Sur les volumes secondaires, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

A2 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rue de Lyon

Identification

Localisation : rue de Lyon

Typologie : Tissu de faubourg et de maisons bourgeoises

Valeur : urbaine, paysagère et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se développe de part et d'autre de la rue de Lyon depuis le carrefour de la rue de Paris avec les avenues de la poterie, des Monts d'Or et de l'hippodrome.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Eléments Bâtis Patrimoniaux (EBP), repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est très homogène. Il est marqué par un alignement bâti fort à l'ouest, qui s'étire avec plus en plus de discontinuité en allant vers l'est. La perception de continuité bâtie est marquée par la présence de murs d'enceinte des maisons de maître, qui créent un lien.

- La voie est plus large que la rue de Paris, ce qui crée une ambiance différente plus aérée, accentuée par le léger relief et les vues sur le grand paysage.

- Les typologies bâties sont assez variées (maisons de ville, maisons de maître, pavillon, local d'activité, immeubles contemporains).

- Les bâtiments se développent sur deux à trois niveaux en moyenne avec un épannelage variant d'un niveau, qui constitue une caractéristique du paysage. La ligne de faitage des toitures est principalement parallèle à la voie.

- Les façades sont de manière générale de facture modeste bien qu'on observe un certain nombre de détails remarquables :

< Au n°16, le « Green cottage » possède un oriel soutenu par des consoles en ferronnerie ouvragée et des détails remarquables comme le feston de toiture ;

< Au n°26, la maison possède une architecture soignée : chainage d'angle, encadrement des baies, entablement…

< Au n°27, un balcon ouvragé orne la façade ;

< Au n°32, la maison sur rue est doublée d'une maison des champs orientée côté jardin, avec façade en pierre ;

< Au n°42, les jambages de l'ancien porche obstrué sont en pierre dorée ;

< Au n°44, décor de balustrades intégré dans le mur et pignon avec décor ;

- A noter la présence de porches surmontés d'un linteau à génoises au n°10, 20

- De nombreuses façades sont en pierre et enduites mais quelques façades ont laissé l'appareillage en pierre apparent.

- La qualité paysagère est fortement perceptible depuis la rue notamment en raison de la semi-continuité bâtie et des plantations sur le domaine public.

- Cet ensemble patrimonial marque l'entrée est du centre de la Tour de Salvagny de façon qualitative.







A2 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rue de Lyon

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. Sur les volumes secondaires, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales et le rapport au paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Bourg historique

Identification

Localisation : Autour de la Place du Vieux Tilleul : rue du Vieux-Bourg, rue de l'Elgise, rue des Roches, rue du Vingtain, rue de la Gare.

Typologie : Tissu des cités historiques

Valeur : urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le bourg se situe au sud de la rue de Paris.

- A cet emplacement, une tour entourée d'un mur nommé vingtain a été édifié vers l'an mil. En 1153, la tour fortifiée devint église, appelée alors Tour-Eglise, annexe de la paroisse de Lentilly. En 1867, une nouvelle église est édifiée à proximité. En 1870, l'ancienne Tour-Eglise est détruite en raison de son caractère vétuste.

- Les archevêques de Lyon, principaux propriétaires terriens de la région, firent construire un château-abri appelé par la suite « vingtain ». Il abritait la tour Eglise et des maisons accolées au mur. On appelait l'ensemble « le château » bien qu'il n'y ait jamais eu de seigneur. Le vingtain formait une enceinte octogonale de 105m de diamètre. Le mur d'une épaisseur d'1,10m, haut de 7m environ, présentait une seule porte d'accès avec arc en plein cintre, située à l'est, dont un montant est encore visible aujourd'hui. A l'extérieur, le mur était bordé d'un chemin de ronde et d'un fossé correspondant aux actuelles rues du Vingtain, du Vieux-bourg et de la place du Tilleul. Adossées au mur intérieur de l'enceinte, il existait des petites maisons hautes ou basses ou des celliers surmontés d'une chambre. A partir du XVe siècle, les habitants eurent l'autorisation de construire des maisons contre le mur extérieur du vingtain, dont celle d'Etienne Cornaton du XVIIe siècle qui est la plus ancienne maison du village (située au n°4 place du Vieux Tilleul). Un groupe de maisons a également été construit, au sud de l'enceinte, probablement au XVIIe siècle (1 place du Vieux Tilleul). Aujourd'hui on retrouve le mur du vingtain à l'intérieur de certaines de ces habitations.

- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Eléments Bâtis Patrimoniaux (EBP), repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le centre historique s'organise de manière concentrique autour de l'ilot du vingtain, en partie boisé au centre. Seul le mur Est du vingtain demeure. Propriété de la commune il a été restauré en 2009.

- Le bâti s'implante principalement en front de rue, bien qu'on observe parfois des retraits d'alignement. Les implantations sont tant parallèles à la voie qu'en peigne, avec un bâti organisé autour de cours. Le tissu se caractérise également par sa semi-continuité, créant des espaces de respiration et d'aération.

- Le carrefour de la rue de l'église et de la rue de la gare, est relativement lâche, du fait des implantations en retrait de tous les bâtiments.

- Les bâtiments, principalement de type maisons de ville, possèdent une variété de morphologies. Ils se développent sur deux à trois niveaux en moyenne avec un épannelage variant d'un niveau.







A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Bourg historique

Caractéristiques à retenir

- Les façades sont de manière générale de facture modeste, avec un vocabulaire plutôt rural (système de cours, porches, façade lisse à la modénature atténuée…).

- La concentration des bâtiments autour du vingtain crée la cohérence de l'ensemble urbain et renforce son caractère historique.

- Quelques propriétés se démarquent de l'ensemble, notamment :

< la maison située 3 rue du Vieux-bourg, implantée à l'intérieur du vingtain. Cette maison de ville du XVIIIe siècle, est coiffée d'un toit en pavillon couvert d'ardoises. Elle flanquait l'entrée de la tour-église située au cœur du vingtain. La maison constitue un élément de mémoire et un repère visuel, contrastant avec les habitations plus modestes qui s'adossent au rempart du château.

< la maison sise 8 bis rue de la Gare possède également un caractère intéressant, avec sa tour belvédère qui marque le paysage du bourg.

- Quelques murs bahuts ou murs d'enceinte bas laissent entrevoir les jardins et les arbres, ce qui affirme la qualité végétale. Le jardin à l'angle de la rue du Vieux-bourg et de la rue de la Gare est particulièrement intéressant. Il possède un fort rapport à l'espace public et contribue à la qualité paysagère du bourg. Il fait écho aux boisements compris dans l'enceinte non bâtie du vingtain.

A3 Périmètre d'intérêt patrimonial
Bourg historique

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. Sur les volumes secondaires, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales et le rapport au paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le système de clôture à caractère patrimonial est préservé. afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.

B1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rue des Bergeronnes

Identification

Localisation : Rue des Bergeronnes

Typologie : Tissu des maisons bourgeoises

Valeur : urbaine, paysagère et architecturale



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble est situé entre le bourg et le faubourg de la route de Paris et crée une transition qualitative.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble est composé de maisons bourgeoises, implantées soit en recul, soit en alignement sur rue, de façon discontinue (la continuité bâtie sur rue est assurée par les murs d'enceinte). Elles possèdent des morphologies variées.

- Ces maisons présentent pour la plupart des volumétries imposantes. Elles sont le plus souvent coiffées d'une toiture à quatre pans couverte de tuiles.

- Les bâtiments développent une architecture soignée et une modénature atténuée. En effet, le vocabulaire est plutôt rural, s'apparentant à celui des maisons des champs (façade lisse, sans ornementation).

- Des murs en pierre de taille clôturent les propriétés. Des arbres de haute tige sont visibles depuis l'espace public, dépassant des murs, ou grâce à la discontinuité bâtie. Ces boisements fortement perceptibles, participent à la qualité de l'ensemble.







B1 Périmètre d'intérêt patrimonial
Rue des Bergeronnes

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature et d'ornementation à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits…) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations…).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques…) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés …). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à quatre pans. Sur les volumes secondaires, d'autres types de toitures sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales et le rapport au paysage.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Le système de clôture à caractère patrimonia est préservé. afin de maintenir l'ambiance paysagère de la rue.